



DÉLIBÉRATION

du 25 mars 2025

Présents : 23 Excusés : 2 2 pouvoir Absents : / Votants : 24 En exercice : 25	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire .
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le 26 MARS 2025 Publiée, le 28 MARS 2025 Notifiée, le	Étaient présents : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Laura BRETAUD, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Maria COURTAY, M. Bruno CHICOISNE, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LEAUTE, M. Ludovic LEDUC, Jérôme LECERF, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Sandrine MARTINY, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU Étaient absents excusés : M. Frédéric LEGRAS (ayant donné pouvoir à Maria COURTAY), Rosalie OUTIN (ayant donné pouvoir à Estelle GOIMBAUD) Assistaient également au titre des services : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX Secrétaire de séance : Noëlle BICHON Date de la convocation : 19 mars 2025
Délibération n°25.2.18	<u>VOIRIE RESEAUX ENVIRONNEMENT</u> Marché à bon de commande PATA – PAVC pour les années 2025, 2026 et 2027 - attribution

Chaque année, un marché relatif au programme d'aménagement de la voirie communale est passé. Afin de ne pas être contraint par des délais administratifs (publication et attribution du marché), il est proposé que le marché soit conclu pour 3 ans.

Le marché serait passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande. Le marché serait conclu pour une durée de 1 ans, renouvelable 2 fois, sur reconduction expresse. Les prix sont fermes pour la première année et actualisables pour les années suivantes.

Le présent marché est composé de deux lots :

- Lot 1 - programme d'aménagement de la voirie (enduits d'usure)
- Lot 2 – Point à temps automatique (PATA).

Un dossier de consultation des entreprises a été publié le 28 février 2025. Les offres étaient attendues pour le 21 mars 2025 à 12h.

Le rapport d'analyse des offres a été établi par les services municipaux sur la base des critères inscrits dans le règlement de consultation, à savoir :

➤ Prix de l'offre (70 points) :

- 1 er70 points
- 2 ème70 points - % écart avec le premier
- 3 ème.....70 points - % écart avec le premier Etc ..

➤ Valeur technique de l'offre (30 points) :

- Moyens humains et compétences.....10 points
- Moyens matériels.....10 points
- Organisation du chantier.....10 points

Lot 1 - programme d'aménagement de la voirie (enduits d'usure)

Pour ce lot, chaque année les routes sur lesquelles une intervention est nécessaire et le calendrier seront transmis à l'entreprise par un bon de commande.

Des quantités maximales par année ont été définies comme suit :

- Rechargement et reprofilage de chemins empierrés : 10000m²
- Revêtement monocouche : 20000m²
- Revêtement bicouche : 20000m²
- Revêtement MPG : 10000m² - Rechargement + bicouche : 10000m²

3 offres ont été reçues. Après analyse, l'offre de EIFFAGE pour les montants suivants apparait comme étant la mieux disante :

Rechargement + reprofilage de chemin empierrés	3,80 €
Revêtement monocouche	1,56 €
Revêtement bicouche	2,75 €
Revêtement MPG	2,29 €
Rechargement + bicouche	6,88 €

Lot 2 – Point à temps automatique (PATA).

Pour ce lot, un tonnage fixe de 35 tonnes de bitumes par année a été demandé.

4 offres ont été reçues. Après analyse, l'offre de PIGEON TP pour un montant de 875.29 €HT la tonne apparait comme étant la mieux disante.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code de la commande publique, notamment l'article L.2123-1 ;

Considérant l'exposé présenté ;

***Antony AURILLON ayant quitté la salle,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :***

► **ATTRIBUE** le lot 1 – PAVC pour les années 2025, 2026 et 2027 à l'entreprise EIFFAGE pour les montants suivants :

Rechargement + reprofilage de chemin empierrés	3,80 €
Revêtement monocouche	1,56 €
Revêtement bicouche	2,75 €
Revêtement MPG	2,29 €
Rechargement + bicouche	6,88 €

► **ATTRIBUE** le lot 2 – PATA pour les années 2025, 2026 et 2027 à l'entreprise PIGEON TP pour les montants suivants : 875.29 €HT la tonne.

Noëlle BICHON
Secrétaire de séance



Le Maire,
Nadine YOU

